## Compte rendu – Session de travail du mardi 5 juillet 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 juillet 2022 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, Me François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 21 juin 2022	
Sujet	En raison de l'absence de la salle de réunion pour maladie de MM. Jean Lamarche et Daniel Cournoyer, respectivement maire et maire suppléant qui participent à la réunion à distance, Mme Maryse Bellemare propose d'animer la session de travail et de présider la séance publique. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.  Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 21 juin 2022.
Décision: s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Des questions sont posées en lien avec les points 4, 11, 21, 22, 23, 24, 25 et 32 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 4, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si la limite de vitesse de 30 km/h est applicable jusqu'à la rue Nérée-Beauchemin puisque sur le dessin joint à la fiche, il manque quelques mètres. Elle précise qu'à l'écrit, la description est conforme. Me Yolaine Tremblay explique qu'à cette étape du projet, il est possible de rallonger, au besoin, la zone mentionnée. M. Dominic Thibeault précise que la zone utilisée pour la limite de 30 km/h est la zone scolaire.

Au point 11, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si une dérogation peut être accordée pour qu'un garage intégré puisse avoir une surface correspondant à 75 % de la façade, ce qui lui semble élevé. M. Dominic Thibeault répond qu'un garage intégré peut occuper 50 % de la façade d'une maison, mais qu'une dérogation peut permettre d'aller jusqu'à 75 % de la façade si la profondeur du garage est inférieure à celle de la maison.

Au point 21, M. Dany Carpentier demande, lorsqu'un ministre octroie des fonds à la Ville, quelle part de ces fonds va à l'administration de ces fonds. Me Yolaine Tremblay répond que dans le cas présent, cette part est de 3 %.

Aux points 22 et 23, M. Dany Carpentier demande si la réglementation concernant le logement accessible s'applique dans ces deux cas. M. Dominic Thibeault répond qu'il existe déjà des normes concernant le logement accessible qui s'appliquent à toutes les nouvelles constructions de logements (un nombre d'unités accessibles en fonction du nombre total d'unités).

# Au point 24, Mme Sabrina Roy demande le report du point de la séance publique puisqu'elle a reçu des informations nouvelles dans le dossier. M° Yolaine Tremblay répond qu'un avis public a été publié informant la population que la résolution serait adoptée ce soir. Il faut donc garder le point à l'ordre du jour et indiquer, dans la résolution, que la décision sera rendue à la séance publique du 16 août 2022. M. Dominic Thibeault ajoute que le report permettra au promoteur de rencontrer les gens du secteur et de discuter de son projet avec eux.

Au point 25, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quels sont les immeubles touchés. M. Dominic Thibeault répond qu'il s'agit des trois mêmes immeubles (église Sainte-Marguerite) et que la modification concerne uniquement la lettre de garantie bancaire. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui quels sont les risques pour la Ville. M. Thibeault répond qu'il n'y a pas de risques supplémentaires pour la Ville.

Au point 32, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si la recommandation positive en lien avec la voie ferrée sur la rue Jules-Vachon est une sorte de voie de détournement. M. Dominic Thibeault répond que le projet présenté a été jugé conforme aux normes de sécurité en matière de transport ferroviaire.

Me Annie Pagé demande d'ajouter, à la partie huis clos de la session de travail, une discussion sur les embauches durant l'été.

Mº Yolaine Tremblay annonce que les trois PIIA qui sont à l'ordre du jour de la séance publique sont acceptés de façon partielle. M. Dominic Thibeault précise que deux demandes sont acceptées avec conditions et qu'une demande est refusée.

M. Dany Carpentier revient sur le point 6 du compte rendu de la dernière session de travail et souhaite qu'une discussion se tienne devant les journalistes afin de parler de transparence et d'ouverture des sessions de travail à la population. Mme Maryse Bellemare répond qu'une décision a été prise à ce sujet. M. Jean Lamarche ajoute qu'un vote indicatif a été tenu sur la question et que la majorité s'est exprimée en faveur du statu quo. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme avoir accueilli les commentaires de ses collègues et qu'elle reviendra sur le sujet au retour des vacances estivales.

**Décision :** Ajouter un point en Affaires nouvelles à la partie huis clos de la session de travail.

Responsable de l'exécution : Me Annie Pagé.

**Échéancier / suivi :** Session de travail du 5 juillet 2022.

Éalaíon den / maisir

Sujet

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

## Tour de table des présidentes et présidents des comités

#### Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville :

M. Pierre Montreuil résume les sujets discutés à la dernière réunion du Comité: plan de communication lié à l'arrivée des quartiers à 30 km/h, arbre décisionnel des zones de livraison 15 minutes, réseau cyclable, stationnement Autogare, réception des autorisations pour une étude de faisabilité pour une passerelle sous le pont Radisson, arbre décisionnel sur le stationnement à durée limitée, débarcadère hors chaussée devant les écoles, vitesse dans le district Marie-de-l'Incarnation et interdiction de stationnement sur un côté de la rue des berges.

### Comité Animer et soutenir la communauté :

#### Sujet

M. Luc Tremblay énonce les sujets discutés à la dernière réunion du Comité : cadre stratégique du parc Martin-Bergeron, accès à l'eau, tarification du hockey libre et demandes d'admissibilité.

Me Annie Pagé annonce qu'une séance extraordinaire du Comité exécutif aura lieu le vendredi 8 juillet 2022 afin de permettre l'adoption des procès-verbaux des différents comités.

M. Pierre-Luc Fortin souhaite que l'avis juridique de la Ville sur le registre des loyers soit présenté devant les journalistes. Me Annie Pagé répond qu'aucun avis juridique ne sera présenté devant les journalistes et qu'il revient à la responsable de l'accès à l'information de décider si l'avis préparé par la firme Cain Lamarre peut être diffusé.

Décision: s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) - heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.